

Cité du Vatican, 5 juin 2025

Publication immédiate

COMMISSION PONTIFICALE POUR LA PROTECTION DES MINEURS

Communiqué de presse

Après l'audience avec Sa Sainteté le Pape Léon XIV

5 juin 2025 - Cité du Vatican

Aujourd'hui, la Commission pontificale pour la protection des mineurs (PCPM) a été reçue en audience par Sa Sainteté le Pape Léon XIV. Cette rencontre d'une heure a marqué un moment important de réflexion, de dialogue et de renouvellement de l'engagement inébranlable de l'Église en faveur de la protection des enfants et des personnes vulnérables.

C'est avec humilité et espoir que nous poursuivons la mission que le pape François nous a confiée pour la première fois dans *Praedicate Evangelium* : conseiller le souverain pontife dans l'élaboration et la promotion de normes de sauvegarde universelles et accompagner l'Église dans la construction d'une culture de la responsabilité, de la justice et de la compassion.

Le cadre des lignes directrices universelles : Un processus vivant

Au cours des deux dernières années, la Commission a entrepris un vaste processus d'élaboration d'un ensemble de lignes directrices universelles pour la sauvegarde (UGF), en étroite consultation avec les responsables de l'Église, les professionnels de la sauvegarde, les survivants d'abus et les agents pastoraux du monde entier. Cet effort synodal a abouti à un projet de cadre qui a été testé et affiné dans le cadre de programmes pilotes à Tonga, en Pologne, au Zimbabwe et au Costa Rica. Ces programmes pilotes régionaux ont fourni à la Commission des informations précieuses sur les dimensions pratiques, culturelles et théologiques de la sauvegarde.

Ces lignes directrices ne sont pas seulement descriptives, elles sont profondément théologiques, enracinées dans l'Écriture, la doctrine sociale catholique et le magistère des papes Benoît XVI, François et Léon XIV. Elles cherchent à inspirer une véritable conversion du cœur chez tous les responsables et agents pastoraux de l'Église, en veillant à ce que la sauvegarde ne devienne pas simplement une exigence, mais un reflet de l'appel de l'Évangile à protéger les plus petits d'entre nous.

L'initiative Memorare : Sauvegarde durable de la subsidiarité

La Commission a également informé le Pape Léon des progrès de l'initiative Memorare, notre programme de renforcement des capacités destiné à soutenir les églises locales - en particulier dans les pays du Sud - dans leurs efforts pour protéger les mineurs et s'occuper des victimes d'abus.

L'initiative tire son nom de l'ancienne prière à la Vierge Marie, qui nous rappelle que "personne n'est laissé sans aide". Elle offre une réponse pratique et pastorale à l'appel du pape François pour que chaque Église particulière devienne "le lieu le plus sûr de tous".

Soutenue financièrement par les conférences épiscopales, l'initiative Memorare repose sur quatre piliers :

1. **Mise en place d'une infrastructure de sauvegarde** : Soutenir la création de bureaux locaux qui offrent un soutien aux victimes, garantissent des mécanismes de signalement et donnent accès à des services juridiques, psychologiques et pastoraux.
2. **La prévention par l'éducation** : Offrir une formation et un soutien à la mise en œuvre de protocoles qui favorisent des environnements sûrs et une culture de la bientraitance et du respect.
3. **Collaboration mondiale** : Construire des réseaux intercontinentaux pour le partage des connaissances et l'engagement collectif, selon le principe "*Une seule Église pour la protection des mineurs*".
4. **Communication stratégique** : Donner aux églises locales les moyens de communiquer efficacement, de promouvoir la sauvegarde et de favoriser la transparence.

L'initiative Memorare est adaptée à chaque contexte ecclésial. Elle respecte l'autonomie locale tout en offrant un soutien essentiel pour que toutes les Églises, quelles que soient leurs ressources, puissent s'acquitter de leur devoir sacré de protéger les personnes vulnérables.

Le rapport annuel 2024 : Les réparations, un pilier de la justice Conversionnel

La Commission a également informé le Saint-Père de l'évolution et de l'impact du rapport annuel, pierre angulaire de son mandat. Proposé pour la première fois par le pape François en 2022, le rapport est conçu pour évaluer la capacité de sauvegarde des églises locales, en proposant des recommandations pratiques fondées sur les réalités vécues dans chaque région.

Le rapport annuel de cette année présente une exploration ciblée de la *justice conversionnel* à travers le prisme des réparations. Cela comprend une étude pastorale et théologique complète et la collecte de données sur les pratiques actuelles en matière de réparations dans l'Église universelle. Un nouveau *vade-mecum* sur les réparations, fondé sur les expériences vécues par les victimes et les survivants, est en cours d'élaboration afin d'aider les églises locales à réagir avec justice et compassion.

Le rapport incorpore plusieurs améliorations méthodologiques, notamment un groupe de réflexion élargi sur les victimes/survivants avec des contributions directes de survivants dans les quatre régions de la Commission. Les données de l'Église au niveau national sont également tirées du processus d'examen du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, ce qui répond à l'appel croissant en faveur d'une plus grande transparence par le biais de données externes. La Commission souligne également sa collaboration continue avec les partenaires des Nations unies pour améliorer l'accès à des données fiables sur la prévalence des abus, appelant les institutions, y compris en dehors de l'Église, à investir dans de meilleurs cadres de collecte de données, pour une action davantage fondée sur des preuves.

Le rapport de cette année présente des analyses et des observations concernant 22 pays et 2 congrégations religieuses (section 1), identifie les tendances et les défis régionaux (section 2) et comprend une analyse institutionnelle du Dicastère pour l'évangélisation (section 3). La section 4 présente la méthodologie initiale de la Commission pour l'examen des mouvements de laïcs, pilotée en collaboration avec le Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie, avec les premiers résultats de son examen du mouvement des Focolari. Les principales conclusions et observations du rapport, façonnées par un dialogue permanent avec les acteurs de l'Église, reflètent le rôle croissant de la Commission dans le soutien à la réforme, à la transparence et à la guérison dans l'ensemble de l'Église.

Un appel à la sauvegarde avec compassion

Au cours de l'audience, la Commission a réitéré son engagement en faveur de l'unité et de la collégialité de ses membres. Une lettre signée par tous les membres à la suite de l'Assemblée plénière de mars 2025 a souligné la nécessité d'une continuité dans notre mandat, notre gouvernance et nos méthodes de travail, affirmant l'indépendance de la Commission et son rôle de conseiller de confiance auprès du Saint-Père.

Nous exprimons également notre gratitude aux dicastères de la Curie romaine pour leur collaboration croissante et nous les invitons à poursuivre leur partenariat dans ce ministère vital.

Nous espérons pouvoir présenter au Saint-Père, dans le courant de l'année, la version définitive du cadre des lignes directrices universelles. En attendant, nous réaffirmons notre engagement à écouter, à accompagner les victimes et les survivants et à soutenir chaque communauté ecclésiale dans ses efforts pour protéger avec compassion l'ensemble du peuple de Dieu.

Pour plus d'informations :

Commission pontificale pour la protection des mineurs

www.tutelaminorum.org

FIN